

Feuille des avis officiels destinée à l'information de la population Paraît lorsque la municipalité le juge nécessaire.

No 327

INFORMATIONS OFFICIELLES

Avril 2008

Commune de Pampigny



30^{ème} année

Police des constructions

Autorisations municipales :

La Municipalité a l'intention de délivrer l'autorisation suivante, si aucune remarque particulière ne lui parvient dans les 10 jours :

Jaquier Roland, rue du Melley 5 : création de 2 places de parc

D'Andrea Daniel, rte de la Tuilière 16 : transformation d'une chambre existante et pose d'un vélux

Häberli Eric, rte de l'Isle 19b : pose de capteurs solaires

Pittet François, rue du Melley 19 : construction d'un cabanon de jardin

Mise à l'enquête publique du 19 mars 2008 au 17 avril 2008

Propriétaire : Macchi Christophe – Luini Anouck, Rte de Mauraz 17 : projet de construction d'une véranda, rénovations intérieures et remplacement d'un vélux

Mise à l'enquête publique du 26 mars 2008 au 24 avril 2008

Propriétaire : Commune de Pampigny, Bussy Nadia, promettant acquéreur Bergonzoli Doris et Philippe, zone artisanale des Assenges : construction d'une halle pour un centre de formation pratique et théorique sur engins de manutention avec surfaces administratives, appartement et 25 places de parc.

Mise à l'enquête publique du 9 avril 2008 au 8 mai 2008

Propriétaire : Zünd Ursula, La Côte de Piez 2 : construction d'un cabanon de jardin 5.80 x 5.85 (zone agricole)

Ces dossiers peuvent être consultés, dès la date de mise à l'enquête, le lundi soir de 17h00 à 19h00 et le jeudi matin de 8h30 à 11h00.

Imposition de séquestre pour cause de feu bactérien

Selon une demande du Service de l'Agriculture et en vertu de l'art. 11 de l'arrêté du 9 avril 2001 modifiant celui du 23 octobre 2000, concernant la lutte contre le feu bactérien et sa prophylaxie, à la demande de la station cantonale d'arboriculture, conformément à la décision du Vétérinaire cantonal,

Le Préfet ordonne du 1^{er} avril 2008 au 30 juin 2008

le séquestre de tous les ruchers et colonies situées sur le territoire de toutes les communes du district de Morges (à l'exception de Ferreyres et Mont-la-Ville).

Pendant cette période d'interdiction, les apiculteurs ont la responsabilité de s'informer des mesures en vigueur auprès de l'inspecteur régional et doivent scrupuleusement respecter les directives y relatives.

Opération « Coup de Balai » - Journée pour la propreté des espaces publics – 17 mai 2008

La Municipalité vous invite à participer à cette journée de nettoyage des espaces publics. Cette année, nous vous proposons de donner un coup de main pour nettoyer la déchèterie. Rendez-vous le 17 mai 2008 de 10h00 à 12h00 à la déchèterie.

Haies vives

Nous vous rappelons que les haies vives ou arbres bordant les bien-fonds doivent être taillés aux dimensions légales. Les propriétaires qui ont des haies pouvant gêner la visibilité du trafic routier doivent être d'autant plus attentifs au règlement ci-après :

Art. 38 du Code Rural: La hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres, ou un mètre cinquante si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire. Le propriétaire qui veut donner à sa haie une plus grande hauteur doit l'éloigner de la distance minimale à une distance égale aux deux tiers de ce qui excède la hauteur légale.

Statistique de la population résidante de la Commune

Au 31 décembre 2007, la commune comptait 914 habitants, soit 836 Suisses (411 hommes et 425 femmes) et 78 étrangers (41 hommes et 37 femmes).

Paroisse du Pied du Jura – Cultes à Pampigny

Dimanche 20 avril 10h30, avec les enfants du culte de l'enfance

Dimanche 27 avril 10h30, culte « Au cœur du Jura », buffet paroissial

Les chiens, au pied !

Afin que le meilleur ami de l'homme ne soit pas l'objet d'incessantes critiques, il est nécessaire que son propriétaire ait quelques notions des désagréments qu'il peut causer :

1. Dégâts dans les cultures.

L'herbe couchée par le passage d'un chien ne peut plus être fauchée. Les bâtons lancés pour amuser le chien et oubliés dans l'herbe endommagent les machines agricoles.

2. Facteur de contamination pour le bétail.

Dans les prairies, les foin contaminés par des excréments sont inutilisables et peuvent provoquer des problèmes sanitaires pour une vache laitière. Le chien représente l'hôte principal d'un parasite dangereux pour le bétail chez lequel il provoque des avortements. Les œufs de ce parasite se trouvent dans les excréments du chien et restent actifs plusieurs mois. Les bovins sont contaminés en broutant ou via les fourrages conservés. Ils deviennent contagieux. Il n'existe ni thérapie ni vaccin.

3. Panique dans les troupeaux

Un chien non maîtrisé par son propriétaire peut déclencher un mouvement de panique dans un troupeau et être à l'origine d'accidents graves.

4. Augmentation des frais d'entretien à l'intérieur du village

L'urine est très corrosive et les chiens lèvent volontiers la patte contre des poteaux métalliques qui devront être remplacés prématurément...

CONDUITE A TENIR :

Par respect pour le travail des agriculteurs, il est recommandé lors de promenades dans les champs de tenir en laisse son chien à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière appropriée.

Par ailleurs, le Règlement de Police de votre commune exige que :

- " *Sur la voie publique, dans les jardins et parcs publics... au voisinage des écoles et des maisons d'habitation, les chiens doivent être tenus en laisse...* "

De cette manière, le chien est "sous contrôle" et il est bien plus facile de l'empêcher d'uriner au pied des poteaux métalliques et de ramasser ses excréments.

Toutes les crottes de chien doivent être placées dans un cornet et déposées dans une poubelle (jamais sur un tas de fumier, ni sur un compost à cause du risque de contamination).

VOTRE COMMUNE VOUS AIDE :

1. Des sachets spéciaux sont à votre disposition à la déchèterie (s'adresser à F. Degenève).
2. Des poubelles sont posées à différents endroits du village.

La Municipalité

3 SORTIES PRINTANIÈRES DANS LA NATURE

Vendredi 18 avril 2008 **Les chants du soir**

Rendez-vous sur la Place de l'Auberge du Chêne à 20 heures pour écouter les chants des oiseaux avant la nuit, ainsi que, si le temps est favorable, celui de la rainette verte dans les marais. Habits chauds et bonnes chaussures sont indispensables.

Samedi 3 mai 2008

Le réveil des oiseaux dans la forêt

Rendez-vous devant la Pépinière, côté nord (Route de la Moutonnerie), à 5 heures précises, de manière à se trouver dans la forêt avant le lever du jour. Nous écouterons le chant des oiseaux au moment où il est le plus intense. Retour au village vers 8 heures. Habits chauds et bonnes chaussures sont indispensables (le sol est humide !).

Fête PARASOL : (Parasol comme PARTage - Amitié – SOLidarité !)

Cette année, le traditionnel Marché aux fleurs organisé par la Paroisse du Pied du Jura s'agrandit ! Que vous ayez 5 minutes, une heure ou plus à disposition, vous êtes les bienvenus le :

Samedi 17 mai 2008 dès 8h30 à la salle villageoise de Sévery :

Buffet de petit déjeuner – marché aux fleurs (plantons, fleurs, légumes) – Stand pâtisseries – Animation pour petits et grands – Démonstration par des artisans de la région – Stands « Solidarité » - Jeux – Animaux.

Afin de rendre le stand pâtisseries alléchant, nous remercions par avance toutes les personnes qui voudront bien en confectionner, qu'elles soient sucrées ou salées ! Merci de les apporter directement sur place samedi matin 17 mai. Pour tout renseignement : tél. 021.803.26.76. « *Après les Saints de glace, profitez de notre Marché Parasol pour fleurir vos balcons et jardins et garnir vos estomacs avec notre déjeuner amical !* »

Les Pros de la Forêt – Sortie 2008

Organisent le samedi 3 mai 2008 une sortie au zoo des Marécottes (VS) et au Gorges du Trient (VS) pour les enfants de 5 à 12 ans.

Le départ se fera au collège du Champ carré à Pampigny. Rendez-vous à 8h30, départ en car à 8h45 et retour vers 17h30. Prix 45.--. A prendre : Bonnes chaussures, k-way et un pique-nique pour midi (le goûté est offert).

Inscription : 079.241.16.80 – www.lesprosdelaforet.ch

Manifestations non officielles

16.04.2008 Conférence « La Patagonie » Alain Gibaud, Sévery, Aînés

25.04.2008 Cabaret spectacle « Les NeuRoz », 20h00, Grande salle Pampigny, Aînés (réservations 021.800.48.05)

18.05.2008 Ensemble vocal Euterpe de Lausanne, 17h00, Temple de Pampigny